

(**Les annales Algériennes**, hebdomadaire algérois)

Numéros accessibles sur Gallica (1892-1893)

Les annales Algériennes.

Article de M.Dupont paru le 28 mai 1893

L'enseignement primaire en Algérie

Les Écoles Indigènes

Nous l'avons établi dans un précédent article : il faut créer des écoles indigènes, mais seulement lorsque la colonie comptera assez de maîtres pour les enfants des Français et même des étrangers, ceux-ci sont bien plus assimilables que les Arabes, infiniment plus civilisés, en relations plus habituelles avec nous qu'ils aident dans l'œuvre de la colonisation : il faut donc songer à instruire leurs fils avant de se préoccuper de l'éducation des indigènes. Les dépenses pour l'enseignement ne doivent pas, d'autre part, passer avant les dépenses matérielles indispensables à la vie des localités, et la part qui y est consacrée sur le budget des communes, doit être en même proportion, au maximum, que celle qui y est réservée dans la métropole, à moins que l'Etat ne consente à des sacrifices spéciaux pour l'instruction des Arabes et des Kabyles. Mais nos nationaux ont toujours droit à ces sacrifices avant les indigènes.

En nous fondant sur ces principes d'une sagesse et d'une libéralité évidentes, nous pourrions peut-être faire revenir les sénateurs de leurs projets de créer d'innombrables écoles kabyles. Et les Dix-huit conquis à notre opinion, le Recteur renoncera à ses folies ruineuses. Présentons nos budgets municipaux à ceux qui veulent nous imposer des dépenses impossibles ; ne leur disons pas qu'ils vont nous réduire à la misère, prouvons-le-leur, non par des paroles mais par des chiffres. « Vous voulez ici établir une école indigène à 3 classes, c'est une dépense annuelle de 6000fr. que vous inscrivez à notre budget, nous désirerions la faire, nous ne le pouvons pas ; la proportion de nos dépenses pour le chapitre de l'Instruction serait de 30, de 40, de 50 pour 100 ; en France, elle n'est que de tant pour 100. Examinez d'ailleurs tous les chapitres de notre budget, vous verrez que les crédits qui y sont portés sont absolument indispensables pour leur affectation. »

Faisons preuve de bonne volonté : ne contestons plus l'assimilation possible des Indigènes, quoique nous soyons payés pour ne pas y croire. Une simple règle de trois - il n'y a d'éloquents que les chiffres - suffit pour nous convaincre, qu'à moins de sacrifices énormes de la part de la métropole, on ne peut construire assez d'écoles pour tous les Arabes et les Kabyles. Les 36 000 communes de France comptant une population très dense, qui vit d'une vie très civilisée, par et conséquent qui verse beaucoup aux caisses publiques soit en impôts directs soit en impôts, indirects (150 francs par habitant je crois), peuvent à peine suffire aux dépenses de l'instruction primaire ; comment veut-on que la population indigène de l'Algérie, qui est très clairsemée, qui vit d'une vie à demi-barbare, et qui verse donc très peu aux caisses publiques, soit en impôts directs, soit en impôts indirects (10 ou 15fr. par habitant je crois) puisse suffire aux dépenses nécessaires pour élever ses enfants : ou bien comment veut-on que les 400.000 Français et Européens peuplant la colonie, vivant d'une vie aussi civilisée que les métropolitains, mais toutefois ne payant ni ne pouvant payer autant d'impôts, parviennent à subvenir non seulement aux

dépenses de l'instruction de leurs enfants, mais encore à celles de l'instruction d'une population indigène 10 fois plus nombreuse.

On peut faire beaucoup, et beaucoup plus surtout qu'on n'a fait pour l'instruction des indigènes, on ne peut faire tout ce que les Dix-huit ont rêvé, et la démonstration qui précède le prouve, je crois, invinciblement. Le grand art, j'en arrive à l'expression de mon opinion personnelle, serait de faire désirer cette instruction que nous voulons imposer aux populations musulmanes. Un objet de haute valeur dont on nous fait cadeau malgré nous, nous paraît sans prix, et je crains bien que les Indigènes, quand nous leur offrirons nos classes et nos maîtres, ne s'écrient : *timeo danaos*. Si on les y oblige, par des menaces ou par des promesses, ils subiront bien nos leçons, comme ils se résignent à payer les impôts, mais ils penseront que c'est à nous à leur être reconnaissants.

Ainsi donc, je voudrais qu'on amène les Arabes et les Kabyles à demander la création d'écoles pour leurs enfants. Comment ? On les ferait travailler adroitement par les maires, par les administrateurs, par les fonctionnaires. Ceux-ci montreraient aux plus influents, parmi la population musulmane, les avantages matériels, que procure l'instruction. Les avantages matériels, ai-je dit, car c'est à ceux-là que les Arabes et les Kabyles seront le plus sensibles. Les deux plus importants sont les suivants : les gens instruits peuvent obtenir des emplois de bureau bien rémunérés et surtout devenir des ouvriers plus intelligents et plus payés. On le démontrerait par des exemples locaux et tangibles, non par des arguments. Quand la population indigène d'un centre serait gagnée à la cause de l'enseignement, on lui ferait signer une pétition pour solliciter des instituteurs. Les maires et les administrateurs sauraient, au préalable, si les communes de plein exercice ou mixtes peuvent supporter les charges nouvelles qu'on va leur imposer ; au besoin, ils engageraient les sollicitants à faire des sacrifices. Si les budgets des localités étaient assez prospères, les écoles seraient établies ; elles seraient assurées d'une fréquentation régulière, et les progrès y seraient rapides, car les enfants, engagés à l'étude par leurs parents, n'opposeraient pas aux efforts des maîtres la force d'inertie.

L'important serait que les premiers élèves sortis de ces classes ne deviennent pas des déclassés, et qu'au contraire, ils aillent pour la plupart à la charrue ou dans les ateliers, et qu'ils gagnent, au travail des champs ou dans l'exercice des métiers, plus que leurs coreligionnaires sans instruction. Les administrateurs et les maires suivraient ces élèves, de leur surveillance attentive, dans la vie. A ces conditions, chaque centre où aurait été construite une école serait un foyer de civilisation qui rayonnerait alentour. Bientôt d'autres communes indigènes voisines, exprimeraient le désir d'avoir des instituteurs, comprenant d'elles-mêmes, par l'exemple du centre qui en serait doté, le prix matériel de l'enseignement primaire. On irait ainsi beaucoup moins vite, mais on irait plus sûrement. On ne risquerait ni de manquer d'élèves, ni de manquer d'argent, et les écoles ouvertes ne se fermenteraient plus. Cette méthode serait préférable pour les indigènes dont elle n'exciterait pas les défiances, pour l'œuvre de l'assimilation qui serait réalisée à moins de frais pour les maîtres, eux-mêmes à qui on accordera beaucoup de places en peu de temps, en suivant le plan de M. le Recteur, mais qui s'en verront peut-être dépouillés bientôt, quand on aura reconnu que les dépenses ne sont pas en proportion avec les résultats.

DUPONT